Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé

Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs

Band: 13 (1951)

Heft: 7

Artikel: Plaques réfléchissantes pour les chars de paysans

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1049218

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Plaques réfléchissantes pour les chars de paysans

La «Revue automobile» a signalé qu'une ciderie avait commencé la distribution de plaques refléchissantes.

Voici l'avis que communique l'Association vaudoise des propriétaires de tracteurs à ce sujet:

«Sous ce titre la «Revue Automobile» du 24 mai 1951 signale à la page 14 qu'une Cidrerie a commencé de distribuer des plaquettes lumineuses destinées à être placées à la partie arrière gauche des chars de paysans. Cette Cidrerie recommande de placer ces plaques réfléchissantes sur la traverse des sabots de freins, le châssis du char étant toujours utilisé, alors qu'une plaque fixée au pont n'a plus d'effet lorsque le pont est enlevé lors des transformations qui interviennent périodiquement sur les chars de campagne.

L'intention de la cidrerie est louable, mais le conseil qu'elle donne mérite un examen plus approfondi, car il pourrait conduire à de fâcheuses désillusions.

En effet nous avons distribué gratuitement de telles plaques réfléchissantes, format carte postale, à tous nos sociétaires il y a cinq ans déjà. Notre exemple a été suivi par le Touring-Club et diverses compagnies d'assurances qui ont adopté non seulement un format plus petit, mais ont encore réduit la surface active par une inscription.

En cinq ans les expériences faites sont très claires et il nous paraît utile de tirer quelques conclusions. Ces surfaces réfléchissantes gardent longtemps leur efficacité lorsqu'elles sont placées assez loin du sol et dans une zone peu poussiéreuse. C'est le cas des signaux routiers, des affiches publicataires, des sémaphores.

Par contre une telle surface placée près du sol est rapidement inopérante; à la première pluie des particules de terre qui rebondissent recouvrent la surface qui est ainsi «bouchée».

Il en est exactement de même de ces surfaces lorsqu'elles sont placées dans une zone de poussière, sur le bas des garde-boues du tracteur ou immédiatement derrière les roues du char. La poussière très fine qui règne constamment dans ces zones fait diminuer très rapidement l'éclat de ces surfaces réfléchissantes.

Il importe donc de les placer assez haut, c'est-à-dire loin du sol (et cependant en dessous du pont!) et assez en arrière, c'est-à-dire loin des roues et de leur zone de poussière. Malgré ces précautions il peut arriver que les plaques soient bouchées tout de même et nous connaissons des agriculteurs qui ont été mis en contravention non point pour défaut de réflexe rouge, mais bien parce que la surface ne réfléchissait plus.

Dans de telles conditions, la proposition de fixer ces plaques sur la traverse du frein de char (cerclé de fer) conduira à un insuccès du fait qu'en plus de la poussière il y a dans cette région la terre râclée par le sabot de frein. L'agriculteur, confiant dans sa plaque rouge, risque ainsi d'être plus dangereux pour la circulation que celui qui sait qu'il n'a pas de plaque et prend ses dispositions pour ne pas sortir de nuit ou pour signaler d'une autre façon.

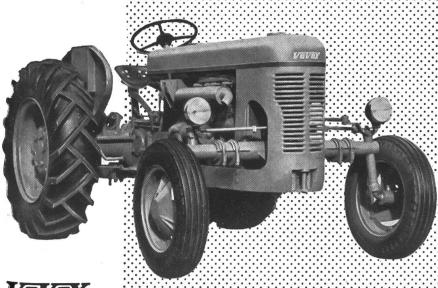
La solution avec plauqes réfléchissantes rouges n'est donc pas parfaite puisque ces plaques se ternissent. De même les pastilles réfléchissantes ne sont pas parfaites non plus car elles sont fragiles et elles sont trop souvent brisées.

Nous recommandons de suspendre les plaques réfléchissantes ou les pastilles à l'arrière gauche du char, immédiatement sous le pont, à l'aidke d'un bout de courroie. La soupleses de la courroie protège contre un choc.

Association vaudoise des propriétaires de tracteurs agricoles.»

Note de la rédaction:

I y a trois ans déjà, nous recommandions aux propriétaires de tracteurs et aux agriculteurs en général de munir leurs chars de plaques réflé-





Livraison rapide

Prix dep. Fr. 11500.-

Vevey 580

Moteur Diesel ou à pétrole - Le tracteur agricole le plus moderne et le mieux équipé

Léger et à la portée de toutes les bourses

A chaque agriculteur son tracteur VEVEY

Vevey 560

Moteur Diesel — Le tracteur de renom pour grandes exploitations rurales et forestières

Puissant et d'un prix abordable

A découper et à adresser aux Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey S. A., Vevey Adresse:

Veuillez m'adresser un prospectus de votre tracteur



universels, robustes et économiques

chissantes. Nous profitons de l'occasion de les recommander à nouveau. On peut se procurer ces plaques auprès des syndicats agricoles et des organisations régionales de propriétaires de tracteurs au prix de fr. 1.80 + port.

La page de la prévention des accidents

Les fraiseuses - sarcleuses

Les causes d'accidents les plus fréquentes:

Pendant les virages en fourrières ou lors de l'élimination d'une perturbation survenue à la machine, il peut arriver qu'une partie du corps ou des habits de l'ouvrier (souliers, salopettes) soient happés par les griffes de la fraise. Malgré les protections qui entourent la fraise, les accidents de ce genre sont, suivant les circonstances, fort possibles. Il en résulte fréquemment de graves blessures des membres atteints, entraînant pour le blessé une invalidité permanente.

Précautions à prendre lors de l'achat d'une machine.

Chaque extrémité de la fraise sera munie d'une tôle protectrice descendant de chaque côté suffisamment bas, tandis qu'à l'arrière de la machine, la protection sera assurée par un couvercle approprié. (voir fig.)

Après avoir procédé à la réparation des griffes ou à leur remplacement, les protections seront remises en place. Sous aucun prétexte on ne travaillera sans protections.



Précautions à prendre dans l'emploi de la machine.

Pendant les virages en fourrières, découplez toujours la commande de la fraise en la mettant sur la marche à vide. Avant l'élimination d'une perturbation survenue à la machine, non seulement la fraise mais le motoculteur lui-même sera mis sur la marche à vide.